

Association Sportive Mantaise

Section Hockey sur Glace

15 rue de Lorraine 78200 Mantes-la-Jolie

Tél : 01 34 77 23 34 – Fax : 02 30 98 67 47

Site Web : www.asmantaise.fr – E-mail : pingouins.asmhockeyclub@yahoo.com

Fiche d'inscription- Saison 2021-2022

Catégorie	Licence n*
NOM	Prénom
Date de naissance	Lieu de naissance
Pays	Nationalité
Représentant légal :	
Adresse	
Code Postal	Ville
Téléphone	Portable
Email	
S'il s'agit d'un transfert, indiquer le club fréquenté la saison dernière :	

Catégories	Années	Entraînements		Cotisation		Versements			
				GPS§O	Hors GPS§O	09/21	Fin 10/21	Fin 11/21	Fin 12/21
Trophée fédéral	J'à 2000	Mardi Jeudi	21h15/ 22h45	285€*	290€*	90€ 95€*	70€	65€	60€
U15	2007 2008	Lundi Jeudi	18h45/20h 18h30/19h45	205€	210€*	85€ 90€*	40€	40€	40€
U11 U13	2009 à 2012	Lundi Jeudi	18h45/20h 18h30/19h45	180€	185€*	80€ 85€*	40€	30€	30€
U9 U7	2013 2014 2015	Lundi Jeudi	18h15/19h30 18h00/19h15	150€*	155€*	65€ 70€*	40€	40€	40€
Ecole de Hockey/ U7débutants	2017 2016 2015	Samedi	12h45/ 13h45	115€*	120€*	40€ 45€*	25€	25€	25€

*Inclus le montant de la licence reversé immédiatement à la FFHG (U9 et après/37.30€, U11 U13/81.90€, U15 Séniors loisirs/ 85€ + 3.78€ d'assurance) et le droit d'adhésion à l'ASM de 5€ pour les membres domiciliés à Mantes-la-Jolie et GPS§O et de 10€ pour les membres domiciliés hors GPS§O

Une réduction de 30% a été effectuée sur les cotisations sur la part de la section, hors cotisations fédérales et droit d'entrée à l'ASM.

AUTORISATION MEDICALE :

Je soussigné(e).....resp
onsable de l'enfant

.....autorise les responsables de la section Hockey à prendre toutes mesures (hospitalisation, intervention chirurgicale, anesthésie, sortie d'hôpital) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date et signature :

AUTORISATION PHOTOS :

Je soussigné(e).....autorise à titre gratuit la section Hockey à reproduire, diffuser, publier, présenter sans limitation de durée les photos de mon enfant mineur Ces photos, réalisées par la section dans le cadre de ses activités, pourront être exploitées sur brochures, tracts, journaux, affiches, et site internet de la ville, de l'ASM ou de la section.

Date et signature :

REGLEMENT INTERIEUR :

Nous prenons connaissance de ce document affiché à l'entrée de la patinoire et en acceptons les termes.

Date et signature :

Annexe au dossier d'inscription.

Dossier d'inscription :

Il devra nous être remis le jour de la rentrée, accompagné des documents suivants :

- **Fiche d'inscription** datée et signée.
- **Photo d'identité**, avec nom et prénom au dos, ou au format électronique.
- **Justificatif d'état civil** pour les nouveaux licenciés (photocopie de la carte d'identité ou de la page du livret de famille les concernant).
- **Demande de licence** complétée et signée (par les représentants légaux pour les mineurs).
La partie « certificat médical » est à faire remplir par le médecin de votre choix. Merci de veiller à ce que le numéro au Conseil de l'Ordre du médecin soit lisible : il est indispensable pour la saisie de la licence. **Ou Attestation QS Sport.**
- **Paiement des cotisations** : joindre les chèques établis à l'ordre de « ASM Section Hockey sur Glace », datés du jour de l'inscription. Les encaissements se feront aux dates indiquées au recto. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous contacter.
Les chèques loisirs de la CAF et les chèques vacances sont acceptés. Pass sport. Pass+ Yvelines pour les jeunes de la 6^{ème} à la majorité.

**Aucun dossier ne sera pris en compte
s'il n'est pas accompagné des chèques de cotisations.**

Location de matériel :

Un chèque de 70€ pour la saison et **un chèque de caution de 300€** devront être remis directement au responsable du matériel. Un équipement vous sera alors attribué. La caution n'est pas encaissée et le chèque vous sera rendu en fin de saison, contre la restitution du matériel au complet et en bon état.

La location concerne uniquement les débutants (Ecole de Hockey et U7) et les gardiens.
Toutes les autres catégories devront être en possession de leur équipement.

Ecole de Hockey/U7 : la location comprend l'ensemble de l'équipement.

Gardiens : le prêt comprend plateau, mitaine, bottes, jambières, plastron. Le reste est à la charge des parents.